

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2017
(Convocation du 09 février 2017)

A 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE, Maire.

Présents : Mme Marie-Claude NEGRE – Mr Christian OLIVEROS – Mme Patricia FELIPE - Mr Jean ASTOUL - Mme Laurence TABOTTA - Mr Pierre-Yves GENET – Mme Marlène RICHARD - Mr Philippe BARDOU

Absents excusés : Mme Sandra FOUCHAT - Mme Séverine LACRAMPE – Mme Laure BRAINI – Mme Patricia LAPLACE – Mr Luc FLORES – Mr Philippe SELLE

Mme Laurence TABOTTA a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé.

Madame le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour de cette séance une demande de subvention concernant le plan de sécurisation de l'école. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE REUNION ET DE SES ABORDS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT PROGRAMME 2017 (Délibération n° 20170214_1)

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée du projet d'aménagement d'une salle de réunion dans le bâtiment, dénommé « La Forge », destinée à accueillir les manifestations et réunions des différentes associations communales.

Elle indique que ce projet vient compléter l'aménagement du cœur du centre bourg, et qu'il s'inscrit dans une démarche d'optimisation des différents espaces autour de la Mairie. En effet, elle précise que les aménagements des abords et les aires de stationnements, pourront être mutualisés avec ceux de la Mairie.

Madame le Maire rajoute que la collectivité souhaite mettre l'accent sur les économies d'énergie, tant en terme de fonctionnement que d'investissement et que ce projet bénéficiera du réseau de chaleur bois créé pour desservir la future mairie abritant l'agence postale, le bâtiment annexe accueillant la salle des mariages, la salle du conseil municipal et l'atelier communal. Elle expose qu'il convient de rendre accessible ce lieu à tout public, ainsi que les abords.

Madame le Maire propose également de prévoir et d'étendre le réseau pour alimenter ultérieurement le local commercial situé à proximité. Elle présente les études d'avant-projet sommaire élaborées par le Maître d'œuvre. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 187 100 € HT.

Madame le Maire précise que ce dossier fait l'objet d'une inscription au contrat de ruralité.

Elle propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du l'Etat (programme 2017).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de l'aménagement de la salle de réunion dans le bâtiment « La Forge » pour répondre aux besoins des associations, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 187 100 € HT, selon l'estimatif présenté ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat (programme 2017) pour cette opération qui est inscrite au contrat de ruralité ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	187 100 €	Etat	60 000 €
		Fonds propres	127 100 €
TOTAL	187 100 €	TOTAL	187 100 €

MISE EN ACCESSIBILITE DE BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LEURS ABORDS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION (CONTRAT REGIONAL UNIQUE) (Délibération n° 20170214_2)

Dans le cadre du projet d'aménagement de la mairie, de l'agence postale et des bâtiments annexes ainsi que l'atelier et la salle de réunion, il est prévu des travaux de mise en accessibilité pour améliorer la qualité de l'accueil de personnes handicapées ou à mobilité réduite, les conditions de travail du personnel et contribuer à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Madame le Maire présente les études d'avant-projet sommaire réalisées par le Maître d'œuvre et fait part des principales caractéristiques en matière de travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Elle précise que la collectivité souhaite à travers ce projet, permettre l'accès de ces équipements à tous, tout handicap confondu.

Madame le Maire expose les diverses dispositions prises pour répondre à la réglementation en matière d'accessibilité :

- Travaux de reprise structurelle,
- Accès des bâtiments, rampe d'accès,
- Largeur des ouvertures,
- Sanitaires accessibles,
- Mise aux normes de l'électricité avec un éclairage répondant aux exigences actuelles,
- Prise en compte de l'acoustique,
- Aménagement adapté des places de stationnement.

Elle communique le montant prévisionnel des travaux liés à la mise en accessibilité de l'ensemble de ces bâtiments qui s'élève à la somme de 214 590 € HT.

Elle précise que ce dossier fait l'objet d'une inscription au contrat de ruralité et qu'il peut élargir à des financements de la Région (contrat régional unique) au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Elle propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de la mise en accessibilité des bâtiments communaux et de leurs abords dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 214 590 € HT, selon l'estimatif présenté ;

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics pour cette opération qui est inscrite au contrat de ruralité et au Contrat Régional Unique ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	214 590 €	Région	70 000 €
		Fonds propres	144 590 €
TOTAL	214 590 €	TOTAL	214 590 €

TRAVAUX DE TRANSITION ENERGETIQUE D'UN ENSEMBLE DE BATIMENTS COMMUNAUX ET CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION (CONTRAT REGIONAL UNIQUE)
(Délibération n° 20170214_3)

Dans le cadre du projet d'aménagement de la mairie, de l'agence postale et des bâtiments annexes ainsi que de l'atelier et de la salle de réunion, il est prévu des travaux de transition énergétique.

Madame le Maire précise que la collectivité souhaite à travers ce projet, mettre l'accent sur les économies d'énergie, tant en terme de fonctionnement que d'investissement.

Pour ce faire, elle expose le principe du mode de chauffage retenu qui consiste en la création d'une chaufferie avec une chaudière à granulés bois. Cet équipement permettra de desservir grâce à la création d'un réseau de chaleur, l'ensemble des bâtiments tels que la salle de réunion, la future mairie abritant l'agence postale, le bâtiment annexe accueillant la salle des mariages et la salle du conseil municipal et l'atelier communal.

Une sous station sera réalisée dans chaque bâtiment ainsi qu'une isolation performante et un éclairage économe.

Elle propose également de prévoir l'extension de ce réseau pour alimenter ultérieurement le local commercial situé à proximité. Elle expose l'ensemble des travaux contribuant à l'amélioration de la performance thermique de l'ensemble des bâtiments par la réalisation d'un bouquet de travaux tels que l'isolation des murs, le changement des menuiseries, la mise en place d'une ventilation mécanique pour le renouvellement de l'air, la pose de radiateurs aciers à circulation d'eau chaude

Madame le Maire présente les études d'avant-projet sommaires réalisées par le maître d'œuvre et communique le montant prévisionnel des travaux liés à la rénovation énergétique qui s'élève à la somme de 207 295.42 € HT.

Madame le Maire précise que ce dossier fait l'objet d'une inscription au contrat de ruralité et qu'il peut élargir à des financements de la Région (Contrat Régional Unique) au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et considérant l'intérêt d'un tel projet, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'engager la transition énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux formant un programme d'ensemble, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 207 295.42 € HT, selon l'estimatif présenté ;

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics pour cette opération qui est inscrite au contrat de ruralité et au Contrat Régional Unique ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	207 295.42 €	Région	72 553.39 €
		Fonds propres	134 742.03 €
TOTAL	207 295.42 €	TOTAL	207 295.42 €

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : DEBAT CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (Délibération n° 20170214_4)

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier, prescrite par le conseil communautaire par délibération du 24 novembre 2015, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la communauté de communes.

A cet effet, Madame le Maire précise qu'il y a lieu d'organiser, en séance publique du conseil municipal, un débat sur les orientations générales du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément aux dispositions à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Ce débat qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des conseils municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour arrêt par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le projet de PADD a été envoyé à chacun des conseillers municipaux

A noter par ailleurs que le PADD :

- a été établi sur la base d'un diagnostic intercommunal qui met en exergue l'identité de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier avec les atouts et les faiblesses de son territoire ;
- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les déplacements, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- Fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Qu'il prévoit une armature territoriale classée dans 3 groupes et qu'il se décline autour de 4 axes principaux, à savoir :

AXE 1 : Organiser le territoire de manière à valoriser son patrimoine historique et naturel et préserver ses paysages

AXE 2 : Organiser le niveau de services à la population actuellement résidente et à venir, au service de tous

AXE 3 : Se mettre en capacité d'accueillir de manière cohérente et durable

AXE 4 : Soutenir les formes de développement économique cohérentes avec le projet de territoire.

En conséquence, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- prend acte de la présentation effective du projet de PADD ainsi que de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet**
- mentionne qu'aucune observation ni avis particulier n'ont été formulés lors de cette présentation.**

ACHAT D'UN CAMION POLYBENNE (Délibération n° 20170214_5)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la charge de travail supplémentaire des agents techniques, notamment l'entretien des nombreux espaces publics, du besoin de matériel roulant permettant l'accomplissement de ces tâches, il est nécessaire de pourvoir à l'acquisition d'un camion polybenne.

Elle fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'Entreprise DYNATECH Industries pour un Renault Trucks d'occasion d'un montant de 18 600 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte, par 7 voix pour et 1 abstention, l'acquisition de ce véhicule et charge Madame le Maire de signer tout document s'y référant.

PLAN DE SECURISATION DE L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (Délibération n° 20170214_6)

Madame le Maire avise l'assemblée que, dans le cadre de la mise en sécurité des établissements scolaires, il est nécessaire de prévoir un dispositif adéquat. La démarche pour l'école de CAMPSAS sera orientée sur 3 axes : l'intégration du risque attentats dans le PPMS, les travaux de sécurisation périmétrique et la sécurisation volumétrique.

A cet effet, des barrières et un système « d'alerte et intrusion » seront mis en place.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite le financement de l'Etat dans le cadre du FIPDR ;**
- charge Madame le Maire de procéder à la constitution du dossier et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à ce dispositif.**

SEANCE LEVEE A 23 H 45